



AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Danièle Tremblay,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim
de la susdite municipalité

- **QUE** le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 1261 route du Fleuve, Les Éboulements, sur le lot 6 479 916 du cadastre du Québec.
- **QUE** cette dérogation mineure portant le numéro **DM147-2023** consiste à :
 - a) **Autoriser l'implantation d'un gazebo à 1,5 mètres de la ligne latérale du voisin alors que le tableau 5.1 « Grille des constructions accessoires à l'usage résidentiel » du chapitre 5 « Normes relatives aux constructions et aménagements accessoires » prescrit une marge de recul de 2 mètres ;**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante dtremblay@leseboulements.com au plus tard le 2 juin 2023. Ces dernières seront lues lors de la séance le 5 juin 2023.

DONNÉ aux Éboulements ce 19^e jour de mai 2023.

DANIÈLE TREMBLAY
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim